Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 25 (1988)

Heft: 911

Artikel: Lendemain de votation

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1018224

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DEMOCRATIE

Festivals zurichois

(cfp) Zurich est-elle un asile pour réfugiés ou la cause de leur existence?

La question est posée ce mois dans la ville des bords de la Limmat, à l'occasion des manifestations artistiques qui se déroulent traditionnellement en juin et au début de juillet. On se souvient de la visite du président Mitterrand l'année passée.

L'édition 1988 veut rappeler l'arrivée de nombreux réfugiés, il y a une cinquantaine d'années, qui fuyaient la montée du nazisme en Allemagne et en Autriche. On rappelle par des concerts, des expositions, des représentations théâtrales et cinématographiques que Zurich a été ville d'asile, d'exil et de transit vers d'autres horizons. Le tout est organisé dans le style d'une bourgeoisie sûre d'ellemême, qui se considère comme généreuse. Nos hôtes étrangers, même modestes, ne sont pas oubliés: une journée de rencontres est prévue pour le 18 juin dans le cadre de la Journée du réfugié. On se réjouit également, à Zurich, de pouvoir fêter le cinquantenaire de la SA Nouvelle Comédie, le théâtre de la place du Paon, qui, déjà sous son ancien propriétaire, a joué un rôle essentiel dans la lutte intellectuelle antifasciste.

A ces manifestations «propres-en-ordre» se sont ajoutées celles d'une action commune de quarante organisations de réfugiés et d'aide aux réfugiés ainsi que de centres culturels communautaires comme la Rote Fabrik et la Chancellerie. Ils estiment que ces festivités ne sont pas compatibles avec l'accueil offert de nos jours aux réfugiés et ont établi un programme très soigné et «professionnel» distribué dans tous les ménages de Zurich ainsi que comme annexe à l'hebdomadaire WochenZeitung. Au surplus, ils ont obtenu une concession pour des essais de télévision locale sur le canal de la société Rediffusion. Des émissions sont diffusées cinq lundi, à raison de quatre périodes d'une heure et une de deux heures. Les échos de la première émission ont été très positifs: il s'agissait d'un bon travail journalistique.

La gauche non-conformiste zurichoise semble avoir découvert la forme du message qu'elle veut diffuser.

En dépit de toutes les critiques que l'on peut faire sur l'arrogance des Zurichois, il y a dans cette ville et ce canton un sens démocratique que l'on ne perçoit pas de la même façon ailleurs.

REACTION

Lendemain de votation

L'économie d'une défaite

(jd) Voilà une défaite dont les socialistes suisses auraient pu faire l'économie. Ralliés de la dernière heure à un projet bancal pour «témoigner de leur volonté de progrès social», ils n'ont réussi qu'à affaiblir leur crédibilité.

Cette volonté de progrès social, ils l'avaient mieux illustrée en présentant récemment, conjointement avec l'Union syndicale, un projet de révision précis et cohérent: retraite à 62 ans pour hommes et femmes, possibilité d'ajourner l'ouverture de la rente à 65 ans, abaissement à 60 ans pour les salariés qui ont travaillé durant 40 ans, rente individuelle, bonification spéciale ajoutée aux cotisations pour la période d'éducation des enfants. En bref, réalisation de l'égalité et début d'une

souplesse qui répondent à la diversité des situations et des aspirations.

Parlementaires couards

(ag) Aucune surprise dans les résultats du vote sur la politique des transports.

Un constat: la couardise des parlementaires qui ont voté le texte de la PCT aussi bien au Conseil national qu'aux Etats à des majorités très fortes. Où étaient-ils quand il fallait expliquer et s'expliquer? C'est le jeu de la démocratie directe qu'ils puissent être désavoués. Mais encore faudrait-il qu'ils assument leurs choix. Pour que les institutions fonctionnent, pas nécessaire qu'ils aient des qualités exceptionnelles, mais une, au moins, le courage de leur opinion. ■

(pi) Le Conseil des Etats avait à examiner de nouvelles dispositions concernant la protection des locataires. Alors que la commission chargée d'étudier le dossier faisait des amendements allant dans le sens d'une protection minimum (voir DP 909), la Chambre des cantons s'est montrée plus soucieuse de respecter le projet du Conseil fédéral et le mandat donné par le peuple en votation populaire.

Le Conseil des Etats et les locataires

Il a été admis que le loyer initial puisse être contesté après la signature du contrat, pour autant que le locataire ait été contraint de conclure le bail par nécessité personnelle ou familiale et en raison de la situation sur le marché du logement; mais aussi - et c'est nouveau - si le loyer a été sensiblement augmenté par rapport au locataire précédent, loyer que le bailleur devra communiquer, sur demande, au nouveau lo-

Le principe de la formule officielle pour signifier un congé a été admis, mais le propriétaire n'aura pas à motiver sa décision. Sur les autres points, notamment l'annulabilité des congés abusifs, le texte restrictif de la commission l'emporte sur le projet du Conseil fédéral, alors qu'aucune des propositions des locataires ne passe la rampe. Le résultat relativement serré des votes laisse pourtant la porte ouverte à une interprétation plus généreuse de la part du Conseil national.